

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 40**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le samedi 29 août à 17h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 24 août 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

**ABSENTS :**

**POUVOIRS :**

Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Projet enfouissement lignes électriques et télécoms**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°40 du 21 juillet 2018 relative au projet d'enfouissement des lignes électriques et télécoms par le Syndicat Territoire d'énergie 38 (TE38).

Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	125 700,00 €
- le montant total de financement externe serait de :	120 819,00 €
- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à :	0,00 €
- la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	4 881,00 €.

Travaux sur les réseaux France Télécom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	10 786,00 €
- le montant total de financement externe serait de :	0,00 €
- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à :	514,00 €
- la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	10 272,00 €.

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**prend acte** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, qui prévoit notamment une participation de la Commune aux investissements de 15 667,00 €,



**prendre acte** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38,

et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

